



2010/2011

Rapport Annuel

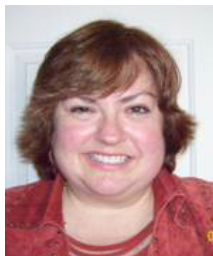
La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration continue de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents fournis par les Dt.P. dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.



Ordre des
diététistes
de l'Ontario

Sécurité, compétence et éthique



Lesia Kicak Dt.P., M.Sc.
Présidente



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice et directrice générale

Les Dt.P. continuent de dire que les programmes et outils de l'Ordre améliorent leurs connaissances et leur applications dans leur exercice.

L'Ordre assume de nombreuses fonctions qui reflètent le mandat que la législation lui confère et son engagement à réglementer la profession de diététiste afin de protéger le public. Aider les diététistes à fournir des services sûrs, compétents et respectueux de l'éthique dans l'intérêt de la population de l'Ontario est devenue sa philosophie de réglementation.

L'an dernier, nous avons investi 733 000 \$, ce qui représente 43% de nos dépenses, dans nos programmes de consultation sur l'exercice et d'assurance de la qualité afin d'aider les diététistes. Ensemble, ces programmes encouragent une culture de perfectionnement professionnel continu, renforcent les connaissances des membres sur les lois et l'éthique qui s'appliquent à l'exercice de la diététique, et aide les diététistes à répondre à leurs obligations réglementaires, surtout dans les situations professionnelles difficiles et changeantes.

De nombreux facteurs entrent en jeu dans l'éthique et la compétence professionnelles. Au fil des ans, nos évaluations ont confirmé que notre philosophie de réglementation et notre investissement dans l'appui aux Dt.P. sont des facteurs clés. Les Dt.P. continuent de dire que les programmes et outils de l'Ordre améliorent leurs connaissances et leur applications dans leur exercice.

Par rapport à d'autres professions de la santé et à la profession de diététistes dans d'autres provinces, il y a très peu de plaintes et de rapports concernant les diététistes en Ontario; ce qui peut être un autre indicateur du succès de notre approche réglementaire. En raison de leur nombre exceptionnellement faible de plaintes et de rapports, l'Ordre ne consacre pas beaucoup de ressources à leur traitement et peut par conséquent utiliser ses ressources pour élaborer des stratégies, des programmes et des outils pour aider les Dt.P. à fournir des services sûrs, compétents, de qualité et respectueux de l'éthique à la population ontarienne.

Le nouveau plan stratégique 2011-2015 de l'Ordre des diététistes de l'Ontario continue d'incorporer cette philosophie de réglementation fructueuse. Il établit de solides liens entre les buts et les activités de l'Ordre qui aident les diététistes à offrir des services compétents, de qualité et respectueux de l'éthique dans l'intérêt public en Ontario.

Lesia Kicak
PRÉSIDENTE

Mary Lou Gignac
REGISTRATRICE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



Conseil

Le Conseil assure le lien entre l'Ordre et la population de l'Ontario en vue de réglementer la profession de diététiste. Il est constitué de huit diététistes élues par les membres de l'Ordre et de 5 à 8 représentants du public nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ensemble, ces personnes établissent l'orientation du travail de réglementation de l'Ordre et prennent des décisions reposant sur leur mandat qui est de servir l'intérêt public. Le Conseil a la responsabilité de superviser et de planifier les activités et d'élaborer des politiques.

SUPERVISION

Le Conseil régit l'Ordre en supervisant les opérations, les programmes et les comités. Il suit de près les travaux des comités et les opérations au cours d'exercices annuels de planification et d'établissement des budgets, de production de rapports de gestion et d'un processus continu d'amélioration de la qualité qui inclut des examens du rendement de la registratrice et directrice générale

ainsi que des évaluations de programmes au moyen d'indicateurs des résultats.

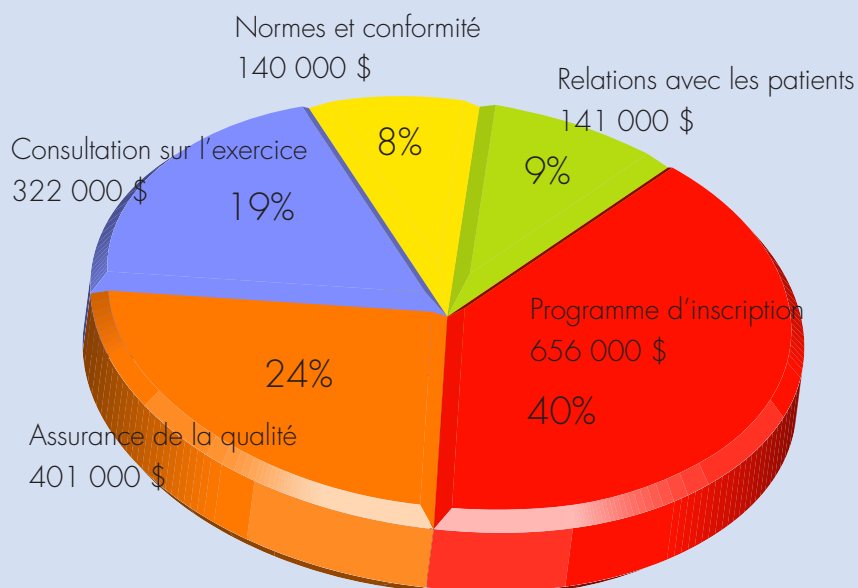
PLANIFICATION

Au cours de cet exercice, le Conseil a entrepris d'élaborer le nouveau plan stratégique de l'Ordre pour 2011-2015. Ce plan découle d'une analyse du contexte qui a mis en évidence une multitude de perspectives sur les tendances des soins et de la diététique en Ontario recueillies lors d'entretiens avec des sources clés de renseignements, et d'une analyse des renseignements sur l'exercice de la diététique effectuée par l'Ordre. À l'issue de plusieurs séances de planification stratégique, le Conseil a modifié son énoncé de mission, formulé une nouvelle vision et

VISION DE L'ODO

La population de l'Ontario a confiance que l'Ordre démontre l'excellence de sa réglementation de la profession dans l'intérêt du public.

Allocation des fonds de l'Ordre aux programmes



2010/2011

DÉPENSES TOTALES - 1 660 077 \$

Les coûts imputés aux programmes incluent les coûts d'administration des programmes et d'administration générale, comme la gouvernance, la gestion générale, les systèmes d'information, les fournitures de bureau, le loyer et les communications (p. ex., site Web, rapport annuel). Le coût proportionnel de chaque programme varie chaque année en fonction des activités planifiées.

articulé de nouveaux buts stratégiques qui confirment son engagement à réglementer la profession et à aider les diététistes à exercer de manière sûre, compétente et éthique dans l'intérêt public. Le nouveau plan stratégique a été approuvé officiellement en juin 2011.

POLITIQUE DE RÉGLEMENTATION

Le Conseil établit des politiques et des normes pour réglementer la profession de diététiste.

1. Principales décisions sur la politique de réglementation visant à réduire les obstacles inutiles de l'accès à la profession

- Modifications du règlement de l'Ordre sur l'inscription qui, quand le Conseil des ministres l'aura approuvé, créera une nouvelle catégorie d'inscription conditionnelle et permettra d'attribuer des certificats temporaires d'inscription aux personnes qui n'ont pas réussi l'examen d'admission dans la profession.
- Approbation du contenu d'une entente de reconnaissance mutuelle des diététistes de l'Australie et du Canada titulaires d'un certificat général d'inscription.

2. Protection accrue du public

- Modifications du règlement de l'Ordre sur la faute professionnelle afin d'interdire l'utilisation de témoignages de clients dans l'offre de services de diététique et de solliciter directement des clients.
- Approbation d'une politique pour surveiller la conformité des membres à la loi qui les oblige à souscrire une assurance responsabilité. Selon cette politique et le règlement administratif no 5 de l'Ordre Professional Liability Insurance Coverage Requirements for Members, les diététistes en exercice doivent attester sur leur formulaire de renouvellement annuel qu'elles possèdent l'assurance responsabilité requise. Cette politique prévoit également de demander à un échantillon aléatoire de membres en exercice (20 %) de joindre la preuve de leur assurance à leur renouvellement.

3. Élargissement du champ d'application pour améliorer la prestation de services de diététique au public

- Approbation de la liste des analyses de laboratoire proposée au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) à inclure dans les règlements qui confèrent aux Dt.P. le pouvoir de demander des analyses de laboratoire dans les hôpitaux et les environnements communautaires pour des évaluations nutritionnelles et la surveillance des progrès et des résultats.

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE

Laurel Hoard Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Lesia Kicak Dt.P. (dès juin 2010)

VICE-PRÉSIDENTE

Elizabeth Wilfert

TROISIÈME MEMBRE

Fiona Press Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Terry Koivula Dt.P. (dès juin 2010)

Mis à part pour prendre, modifier ou révoquer des règlements administratifs, le Comité exécutif se réunit entre les réunions du conseil et agit en son nom lorsqu'il juge que des questions exigent une attention immédiate. Le Comité exécutif effectue aussi les nominations de membres aux comités et a établi cette année un nouveau processus pour le faire. Il a également supervisé le processus de planification stratégique, proposé des budgets au conseil, et mis en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux processus d'examen du rendement et de la rémunération de la registratrice et directrice générale.



Programme d'assurance de la qualité

Conformément à l'article 80.1 de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, le programme d'assurance de la qualité (AQ) élabore des outils d'éducation continue et de perfectionnement professionnel pour promouvoir la compétence continue chez les diététistes. Ce programme traite des changements dans les lois et les environnements d'exercice, ainsi que des normes d'exercice, des progrès technologiques et des modifications des compétences pour entrer dans la profession. Il inclut également une autoévaluation et une évaluation par les pairs et de l'exercice afin d'encourager et de surveiller la compétence continue. Le programme d'AQ comporte en outre des mécanismes pour surveiller la conformité des membres à ses exigences. Tous les membres de l'Ordre doivent participer au programme d'AQ.

OUTIL D'ACQUISITION ET D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES SUR LA JURISPRUDENCE (OAECJ)

L'OAECJ est un outil en ligne d'acquisition et d'évaluation des connaissances visant à améliorer les connaissances des Dt.P. sur les lois qui régissent la profession de diététiste. Les nouveaux membres doivent obligatoirement remplir l'OAECJ un an après avoir obtenu le titre de membre à part entière puis tous les cinq ans par la suite. Cette année, l'OAECJ a été révisé pour tenir compte des changements apportés à la législation concernant le champ d'application de la diététique.

OUTIL D'AUTOFORMATION (OA)

Le but de l'OA est d'aider les diététistes (Dt.P.) à réfléchir à leur exercice et à leur compétence professionnelle. Au cours de ce processus obligatoire d'autoévaluation, les Dt.P. doivent élaborer des plans de perfectionnement professionnel. Cette année, diverses options ont été offertes dans l'OA afin que les membres établissent des buts professionnels directement liés à leur travail dans la diététique et pour améliorer leur exercice. Les commentaires des membres sur ces nouvelles options serviront à créer de nouvelles versions en ligne de l'outil.

ÉVALUATION PAR LES PAIRS ET DE L'EXERCICE (EPE)

Un nouveau format de l'évaluation par les pairs et de l'exercice a été lancé en mars 2010 et a continué d'évoluer au cours du présent exercice. Un nouveau processus à deux volets a aussi été exploré pour 2012.

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

PRÉSIDENTE

Carole Wardell

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Francis Omoruyi

Elsie Petch

Elizabeth Wilfert

MEMBRES DE L'ORDRE

Julie Kuorikoski, Dt.P

Erica Sus, Dt.P

Krista Witherspoon, Dt.P

Grace Lee, Dt.P (dès juin 2010)

Susan Knowles, Dt.P (dès juin 2010)

Deion Weir, Dt.P (dès juin 2010)

Au cours de l'exercice, le Comité d'AQ a pris des décisions clés, notamment :

- Approbation de la création de nouveaux points pour l'Outil d'acquisition et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence et décisions sur les dispenses.
- Changement de format de l'évaluation par les pairs et de l'exercice pour 2011, et examen des rapports d'EPE de 2010, avec recommandations aux membres au besoin.
- Approbation d'autres formats d'autoévaluation pour l'OA de 2010.
- Approbation de nouveaux processus et critères pour déterminer l'exhaustivité et l'à-propos des OA sélectionnés au hasard pour un examen par le Comité d'AQ.
- Recommandation au conseil de nouveaux frais d'administration de 70 \$ pour la présentation tardive des outils.
- Transfert du dossier de trois membres au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports pour défaut de remplir leur OA.

Programme des relations avec les patients

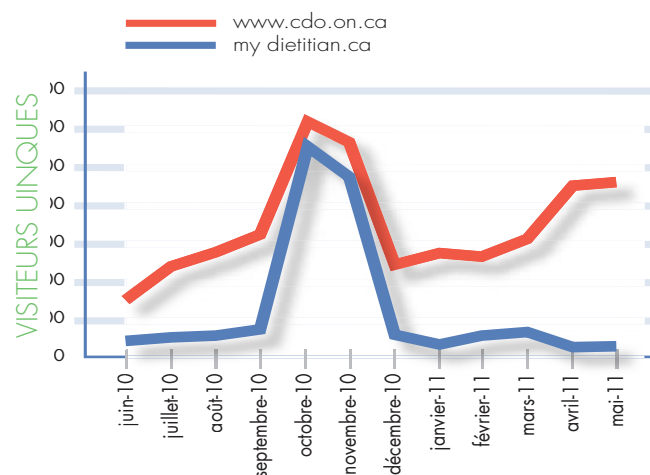
La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées oblige les ordres de réglementation à avoir un programme des relations avec les patients afin d'améliorer les relations entre les membres et les patients, et par suite, avec le public. Ce programme doit inclure des mesures pour prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel des patients et régler les cas éventuels.

Un élément fondamental de ce programme est la campagne quinquennale d'éducation du public qui a été lancée en 2008 en vue de renseigner la population ontarienne sur les services de l'Ordre, mais aussi sur la façon dont il réglemente la profession afin que les diététistes répondent aux normes légales et professionnelles qui veulent que les soins nutritionnels soient sûrs, compétents et conformes à l'éthique.

Cet exercice (2010-2011) est le troisième de cette campagne qui a inclus des annonces dans les numéros imprimés et en ligne du magazine Canadian Living de septembre et novembre 2010. Ces annonces ont aussi été reprises dans les numéros de février et mars 2011 à

l'occasion du mois de la nutrition. Les messages clés de la campagne étaient que « l'Ordre réglemente les Dt.P. pour le bien de la population ontarienne » et que « la réglementation est importante ». La campagne a pour but d'orienter le public vers le site Web de l'Ordre. Une analyse a révélé une augmentation considérable du nombre de visiteurs pendant la campagne, surtout à l'automne.

Visiteurs uniques du site Web de l'Ordre de juin 2010 à mai 2011



COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

PRÉSIDENTE

Elsie Petch, représentante du public

MEMBRES DE L'ORDRE

Lesia Kicak, Dt.P. (dès juin 2010)

Terry Koivula, Dt.P.

Kerry Loney (dès juin 2010)

Shari Noell, Dt.P.

Nancy Polsinelli, Dt.P. (dès juin 2010)

Deion Weir, Dt.P. (dès juin 2010)

Krista Witherspoon, Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

Flora Manlapaz

Elsie Petch

Jeannine Roy-Poirier, PhD.

Elizabeth Wilfert

Le Comité des relations avec les patients fournit des conseils sur le programme de relations avec les patients et la campagne d'éducation du public. Il veille à ce que l'Ordre possède les processus nécessaires pour traiter les plaintes de mauvais traitements d'ordre sexuel déposées contre les membres, et coordonne les demandes de financement de la thérapie et de la consultation personnelle de tout patient victime d'abus sexuel commis par un membre de l'Ordre. Il n'y a eu aucune plainte pour mauvais traitements d'ordre sexuel ni demande de financement de la thérapie entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.

Le comité a examiné les chiffres et les messages clés de la campagne quinquennale d'éducation du public et a formulé l'orientation de la campagne pour 2011-2012.



Programme des normes et de la conformité

Le Programme des normes et de la conformité élabore et fait appliquer des règlements et des normes afin que les Dt.P. exercent de manière compétente et dans le respect de l'éthique et des lois et règlements régissant l'exercice de la profession en Ontario. Il aide aussi les particuliers à exercer leurs droits énoncés dans la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées.

Ce programme veille à ce que les plaintes et les rapports soient traités équitablement, efficacement et dans la transparence tout en respectant les lois et les normes. Il faut pour cela faire intervenir le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, le Comité de discipline et le Comité de l'aptitude professionnelle. L'Ordre des diététistes de l'Ontario a la responsabilité et le pouvoir de mener des enquêtes et de prendre des mesures concernant les plaintes ou les rapports sur la conduite professionnelle, la compétence et l'aptitude professionnelle de ses membres.

MÉMOIRE SUR LES ANALYSES DE LABORATOIRE

L'Ordre a proposé au ministère de la Santé et des Soins de longue durée une liste d'analyses de laboratoire pour l'évaluation et la surveillance nutritionnelles en vue d'élaborer un règlement qui autorisera les Dt.P. à demander des analyses de laboratoire dans les hôpitaux et d'autres environnements communautaires (voir www.cdo.on.ca > Documentation > Soumissions) (en anglais seulement).

COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS

PRÉSIDENTES

Edith Brown (jusqu'en juin 2010)

Terry Koivula Dt.P. (des juin 2010)

MEMBRES DE L'ORDRE

Cecily Alexander Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Edith Chesser Dt.P.

Laurel Hoard Dt.P.

Susan Knowles Dt.P.

Terry Koivula Dt.P.

Lena Laberge Dt.P.

Jill Pikul Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Fiona Press Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Erica Sus Dt.P.

REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

Edith Brown

Flora Manlapaz

Elsie Petch

Jeannine Roy-Poirier PhD. (jusqu'en juin 2010)

Carole Wardell

Plaintes et rapports 2010/2011

Transmission au CEPR	Reportés de 2009-2010	Nouveau	Reportés à 2011-2012	Décision du CEPR
Plaintes	5	1	2	3 membres doivent réussir des formations supplémentaires. 1 rapport ne nécessitait aucune suite
Rapports	5	1	1	2 membres ont démissionnés 1 rapport ne nécessitait aucune suite 1 avertissement donné par écrit

La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR) oblige l'Ordre à mener des enquêtes à la suite de plaintes et de rapports sur la conduite professionnelle, la compétence et l'aptitude professionnelle de membres. Entre autres, il s'acquiesce de son mandat de protection du public en donnant suite à ces plaintes et rapports. Le rôle du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) est de traiter les plaintes et les rapports

en suivant un processus constant et équitable comme l'exige la LPSR.

Cette année, les délais et la délivrance des décisions ont progressé grâce à des améliorations du processus, notamment un système perfectionné de suivi des cas, deux groupes d'experts qui ont tenu des réunions régulières, et de nouveaux outils d'examen des cas et d'appui à la décision.

COMITÉ DE DISCIPLINE ET COMITÉ DE L'APTITUDE PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT : Francis Omoruyi, représentant du public

MEMBRES DE L'ORDRE

Leisa Kicak, Dt.P.

Terry Koivula, Dt.P.

Barbara Major-McEwan, Dt.P. (dès juin 2010)

Nancy Polsinelli, Dt.P. (dès juin 2010)

Julie Kuorikoski, Dt.P.

Shari Noell, Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

Edith Brown

Jeannine Roy-Poirier, PhD.

Elizabeth Wilfert (dès juin 2010)

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline examine les dossiers que lui transmet le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de membres. Conformément aux dispositions de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, le comité doit offrir un processus d'audition des preuves équitable tant pour le plaignant que pour le membre et déterminer la mesure la plus appropriée pour protéger l'intérêt public. Les audiences disciplinaires sont habituellement publiques.

Aucun cas n'a été transmis au Comité de discipline entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.

COMITÉ DE L'APTITUDE PROFESSIONNELLE

La responsabilité du Comité de l'aptitude professionnelle est d'effectuer un examen équitable des questions touchant l'incapacité potentielle de membres d'exercer en toute sécurité. Il reçoit les dossiers du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.

Le comité prend une décision sur la capacité d'exercer d'un membre et peut révoquer ou suspendre le certificat d'inscription ou, dans l'intérêt public, assortir ce certificat de conditions et de limitations.

Aucun cas n'a été transmis au Comité de l'aptitude professionnelle entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.



Programme de consultation sur l'exercice

Le programme de consultation sur l'exercice est une composante clé de la mise en œuvre de la philosophie de réglementation de l'Ordre qui consiste à aider les diététistes à offrir des services de nutrition sûrs, compétents et respectueux de l'éthique dans l'intérêt public. Il a pour but d'améliorer la qualité de l'exercice de la diététique en Ontario et d'aider à prévenir les situations professionnelles qui pourraient entraîner des plaintes et des rapports sur les soins diététiques. Par l'entremise de ce programme, les Dt.P. reçoivent du soutien et des renseignements personnalisés ainsi que de l'éducation collective dans des ateliers et présentations, et ont accès à des ressources professionnelles sur le site Web de l'Ordre et dans notre bulletin trimestriel, résumé.

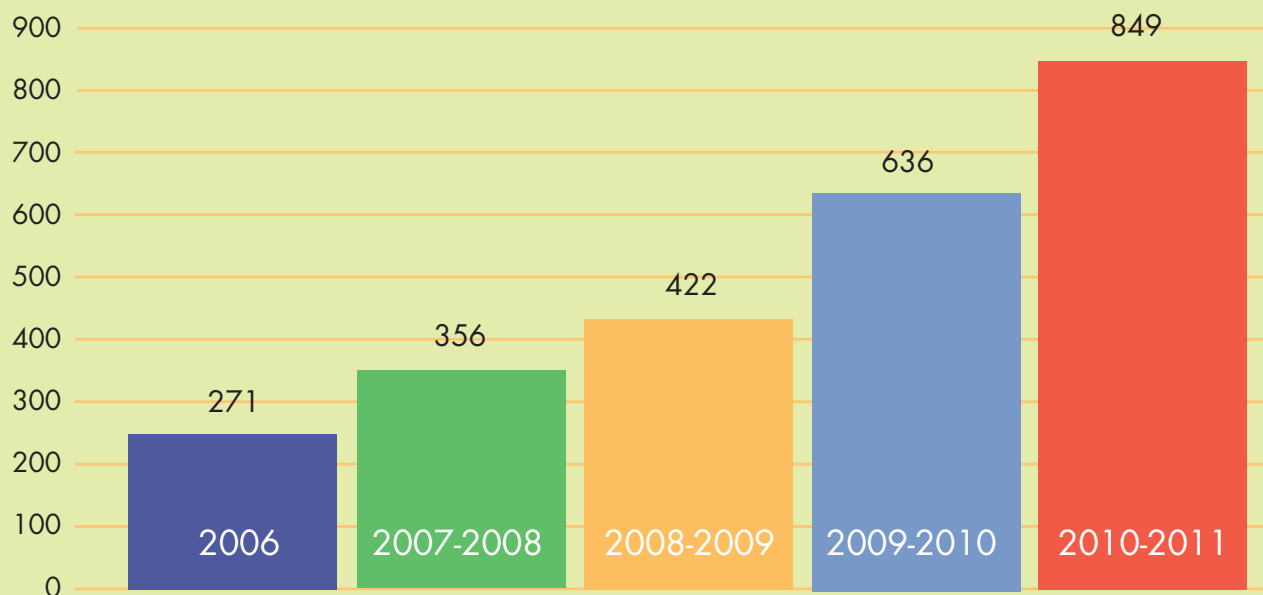
En 2010-2011, les demandes de renseignements au service de consultation sur l'exercice ont augmenté de 25 %. Depuis 2006, les demandes ont triplé.

Plusieurs activités d'éducation ont aussi été populaires :

- Plus de 650 Dt.P. (21 % des membres) ont assisté à nos ateliers offerts dans 26 villes de l'Ontario, ce qui excède l'objectif annuel de l'Ordre qui est de 20 %. L'atelier de l'automne 2010 portait sur le thème de l'adoption de la technologie et des responsabilités professionnelles des Dt.P. à l'ère de l'électronique.
- 11 présentations à des stagiaires en diététique sur le rôle de l'Ordre, les critères d'inscription, la préparation de l'examen et les obligations légales des diététistes.
- 2 présentations sur le champ d'application de la diététique à des étudiants en deuxième année d'hygiène dentaire au George Brown College

Demandes de renseignements 2010/2011

Depuis 2006, les demandes de renseignements au Service de consultation sur l'exercice ont triplé.



Programme des inscriptions

Le principal but du programme des inscriptions est de veiller à ce que seules les personnes qualifiées deviennent diététistes professionnelles et utilisent le titre de Dt.P. pour exercer en Ontario. Le programme établit les normes d'admission dans la profession, évalue les équivalences des qualifications, délivre les certificats d'inscription et recueille des renseignements sur l'inscription et le renouvellement pour tenir le Tableau des diététistes et soutenir la planification des ressources humaines du domaine de la santé.

SOUTIEN À L'ACCÈS À LA PROFESSION DE DIÉTÉTISTE

L'Ordre a joué un rôle de premier ordre au sein du comité directeur du groupe de travail sur la formation en diététique en Ontario qui a été constitué pour recommander un nouveau modèle de formation en diététique afin d'améliorer la capacité de formation pratique, de mieux intégrer l'apprentissage théorique et pratique et d'incorporer la formation pratique dans les programmes universitaires.

SOUTIEN À L'ACCÈS À CYBERSANTÉ ONTARIO

L'Ordre s'est doté de la capacité de transférer des données à cyberSanté Ontario de sorte que les diététistes fassent partie des premiers professionnels de la santé autorisés à accéder aux services de cyberSanté, comme le Registre des cas de diabète.

REDDITION DE COMPTES À L'EXTERNE

À la demande du Bureau du commissaire à l'équité, les organismes de réglementation des professions de l'Ontario

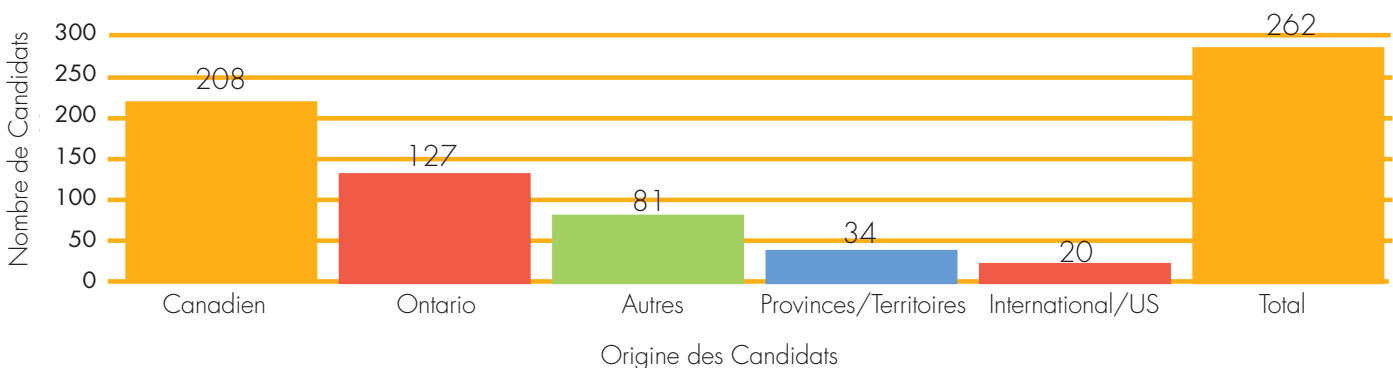
ont dû effectuer un examen de l'admission dans la profession, notamment de la nécessité et de la pertinence des exigences de formation pratique, du délai de traitement des candidatures, et du caractère raisonnable des cotisations. L'examen a confirmé la nécessité et la pertinence des exigences de formation dictées par l'Ordre. À la suite de l'examen, le délai de traitement des candidatures a été amélioré et la structure des cotisations a été modifiée afin que le recouvrement des frais de candidature soit juste pour tous les candidats.

Le but du Bureau du commissaire à l'équité est de créer une culture de changement et de promouvoir l'amélioration continue des pratiques d'inscription des ordres de réglementation en Ontario. L'Ordre a participé aux travaux du groupe de travail du Bureau visant à recommander des pratiques exemplaires pour faciliter la transition vers un modèle d'amélioration continue de la qualité.

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DANS LE PROGRAMME

- Instauration du paiement en ligne de l'inscription à l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada et de la première cotisation (après avoir réussi l'examen).
- Présentation obligatoire en ligne des renseignements pour le renouvellement tout en permettant le paiement par carte de crédit ou par la poste.

Total des candidatures, selon de pays de formation





COMITÉ DES INSCRIPTIONS

PRÉSIDENTE

Jill Pikul, Dt.P. (dès Juin 2010)

MEMBRES DE L'ORDRE

Nancy Polsinelli, Dt.P.

Krista Witherspoon, Dt.P.

Alicia Garcia, Dt.P. (dès Juin 2010)

Barbara Major McEwan, Dt.P. (dès Juin 2010)

Laurel Hoad, Dt.P.

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Elizabeth Wilfert

Carole Wardell

Jeannine Roy-Poirer, PhD. (jusqu'en juin 2010)

Francis Omoruyi

Selon l'article 15 du Code des professions de la santé de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, la registratrice et directrice générale transmet des dossiers de candidature au Comité des inscriptions quand il existe des doutes sur l'admissibilité d'une personne dans la profession. Le comité contribue aussi à réaliser les objets de l'Ordre énoncés au paragraphe 3 (1) 2 du Code : « Élaborer et maintenir des normes d'admissibilité applicables aux personnes auxquelles un certificat d'inscription est délivré ».

Entre avril 2010 et mars 2011, le Comité des inscriptions a :

- Évaluée 58 nouvelles candidatures et 27 candidatures présentées à nouveau
- Amélioré les délais de décision et l'efficacité des réunions en changeant le processus et en améliorant l'initiation des membres du comité
- Révisé les politiques et critères d'évaluation afin d'assurer l'objectivité et l'équité
- Recommandé au Conseil de modifier le règlement de l'Ordre sur l'inscription
- Recommandé au Conseil une entente de reconnaissance mutuelle des qualifications des diététistes australiens et canadiens agréés
- Fait le suivi des renseignements sur le programme de préinscription des diététistes formés à l'étranger et de la reconnaissance des acquis
- Mis à jour la liste des cours recommandés pour la mise à niveau des connaissances des candidats

Candidatures transmises au Comité des inscriptions en 2010-2011 – 58

Dossiers reportés de l'année précédente – 27

Décisions

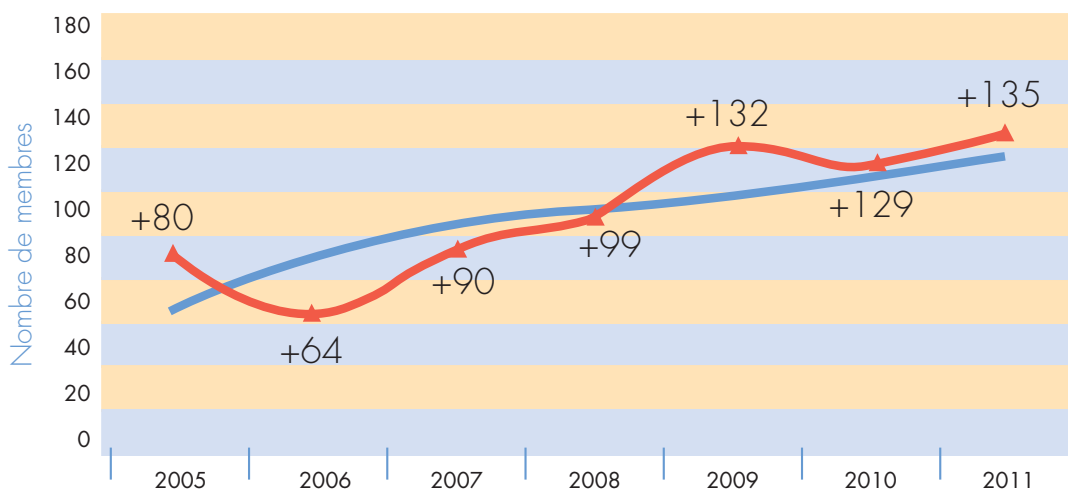
- Admission – 32

- Formation supplémentaire requise – 28

- Refus – 22

- Appels – 3

Augmentation du nombre de diététistes professionnels

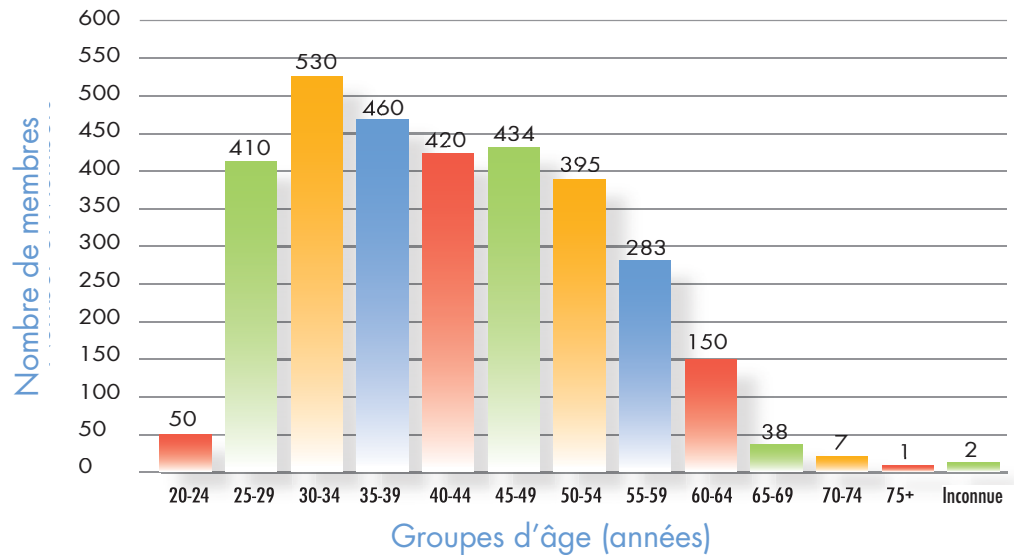


L'Ordre continue d'afficher une croissance de plus de 4 % chaque année.

—▲— Courbe de la tendance
— Hausse nette

Dt.P. en exercice, selon l'âge

72 % des membres de l'Ordre ont moins de 50 ans



Total des Dt.P., selon la situation professionnelle

Nombre de membres selon le sexe

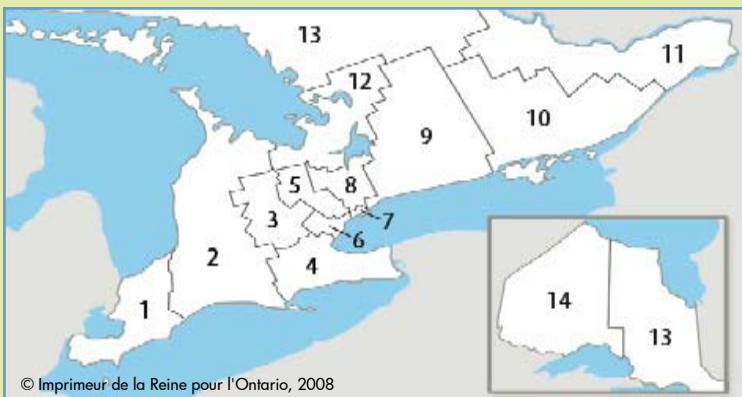
Femmes 3153
Hommes 64
Total des membres : 3217

Situation professionnelle

Total

Pas de réponse	19
Travaille dans la diététique	2716
Travaille en dehors de la diététique mais cherche du travail dans ce domaine	58
Travaille en dehors de la diététique et ne cherche pas de travail dans ce domaine	117
Ne travaille pas mais cherche du travail dans la diététique	89
Ne travaille pas et ne cherche pas de travail dans la diététique	61
En congé	157
Total	3217

Répartition des Dt.P. par Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008

RLISS

* Total des Dt.P.

1 Erié St. Clair	99
2 Sud-Ouest	233
3 Waterloo Wellington	164
4 Hamilton Niagara Haldimand Brant	292
5 Centre-Ouest	128
6 Mississauga Halton	213
7 Centre-Toronto	551
8 Centre	260
9 Centre-Est	191
10 Sud-Est	109
11 Champlain	345
12 Simcoe-Nord Muskoka	86
13 Nord-Est	127
14 Nord-Ouest	67
Pas de code postal	216
Pas de RLISS lié au code postal	20

*Données concernant des membres dont le principal employeur est en Ontario



Domaine d'exercice

Dans les rapports annuels précédents, ces données étaient présentées sous forme de pourcentage du nombre total de réponses. À partir de 2011, le nombre de diététistes en exercice dans chaque cadre ou domaine d'exercice est présenté sous forme de pourcentage du total des membres parce que beaucoup de diététistes exercent dans plusieurs cadres ou domaines d'exercice.

Domaine d'exercice	2010		2011	
	Nombre de membres	Pourcentage des membres	Nombre de membres	Pourcentage des membres
Consultations cliniques individuelles	1908	61.9%	2101	65.3%
Communauté (public/santé des populations)	575	8.7%	660	20.5%
Enseignement	203	6.6%	257	8.0%
Gestion de l'alimentation et de la nutrition	234	7.6%	251	7.8%
Recherche	182	5.9%	217	6.7%
Communications	144	4.7%	166	5.2%
Gestion de la qualité et d'autres sujets	144	4.7%	168	5.2%
Élaboration de politiques et de programmes (en dehors de la diététique communautaire)	143	4.6%	164	5.1%
Autres	137	4.4%	161	5.0%
Gestion nutritionnelle clinique	90	2.9%	148	4.6%
Ventes et marketing	107	3.5%	121	3.8%
Aucune réponse	50	1.6%	46	1.4%

Pour faciliter la comparaison, les données de 2010 ont été converties en pourcentage du total des membres. Étant donné que des Dt.P. travaillent dans plusieurs domaines et lieux, le pourcentage des membres excède 100 % et le total des Dt.P. excède 3082 pour 2010 et 3217 pour 2011.

Milieus de travail

Les données concernent uniquement les Dt.P. qui travaillent dans la diététique, partent en congé ou font du bénévolat dans le domaine de la diététique.

Milieu de travail	2010		2011		Différence 2010 - 2011
	Nombre de Membres	Pourcentage des Membres	Nombre de Membres	Pourcentage des Membres	
Hôpital, y compris des établissements de soins chroniques (adultes et pédiatrie)	1112	36.1%	1184	36.8%	72
Organisme de soins de longue durée	450	14.6%	539	16.8%	89
Centre d'éducation sur le diabète	348	11.3%	423	13.1%	75
Exercice privé	273	8.9%	322	10.0%	49
Service de santé publique	263	8.5%	286	8.9%	23
Centre de santé communautaire/Organisme de services de santé	224	7.3%	277	8.6%	53
Affaires et industrie	219	7.1%	49	7.7%	30
Équipe Santé familiale/Réseau de santé familiale	219	7.1%	237	7.4%	18
Universités et collèges communautaires	176	5.7%	228	7.1%	52
Autres	108	3.5%	145	4.5%	37
Organisme de soins à domicile (services à domicile de centre d'accès aux soins communautaires)	128	4.2%	130	4.0%	2
Gouvernement (fédéral et provincial)	99	3.2%	125	3.9%	26
Organismes non-gouvernementaux et associations (p. ex., les Diététistes du Canada)	103	3.3%	124	3.9%	21
Médias, organismes de relations publiques et de communication	82	2.7%	104	3.2%	22
Centre de réadaptation	81	2.6%	97	3.0%	16
Écoles	47	1.5%	64	2.0%	17
Établissement de recherche	44	1.4%	59	1.8%	15
Santé au travail/Bien-être dans les entreprises	42	1.4%	53	1.6%	11
Aide à la vie autonome	23	0.7%	27	0.8%	4
Aucune réponse	31	1.0%	34	1.1%	3

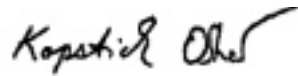
États financiers 2010/2011

Rapport des vérificateurs

Au conseil de l'Ordre des diététistes de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers de l'Ordre des diététistes de l'Ontario au 31 mars 2011, conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans notre rapport du 1 décembre 2011.

L'information contenue dans l'état abrégé des résultats d'exploitation et de l'évolution des soldes des affectations suivant découle des états financiers mentionnés ci-haut et présente fidèlement, à notre avis, l'information qu'on y retrouve.



Kopstick Osher
Comptables Agréés, SRL
TORONTO, ONTARIO
1 décembre 2011

On peut obtenir sur demande des copies de tous les états financiers de 2011.



État abrégé des résultats d'exploitation et des changements dans les soldes des fonds pour l'exercice terminé le 31 Mars 2011

	2011	2010
Recettes		
Droits d'inscription	\$1,563,725	\$1,501,284
Autres recettes	122,631	45,594
	<u>1,686,356</u>	<u>1,546,878</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	884,270	860,368
Services à contrat	76,834	30,088
Réunions du conseil et des comités	157,204	169,726
Initiatives de communications	121,993	120,683
Administration	328,882	329,213
Services professionnels	38,099	98,193
Amortissement	52,795	67,839
	<u>1,660,077</u>	<u>1,676,110</u>
Excédents des recettes sur dépenses		
(dépenses sur recettes)	26,279	(129,232)
Solde des affectations - début de l'exercice	1,271,800	1,171,610
Ajustement à la juste valeur des investissements ¹	160,970	229,422
Solde des affectations - fin de l'exercice	<u><u>\$1,459,049</u></u>	<u><u>\$1,271,800</u></u>

Ventilation des soldes des affectations

Fin de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
Investissement des valeurs immobilisées	\$176,709	\$214,224
Affectations déterminées ²	933,995	963,144
Affectations non déterminées	348,345	94,432
Soldes des affectations - fin de l'exercice	<u><u>\$1,459,049</u></u>	<u><u>\$1,271,800</u></u>

1. Conformément aux normes recommandées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés concernant les instruments financiers, les placements de l'Ordre sont classés dans les titres disponibles pour la vente et comptabilisés à leur valeur marchande. La valeur marchande est établie en utilisant le cours du marché. Dans l'état de la situation financière, en raison du redressement, la valeur des placements devient leur valeur marchande.

2. Les fonds internes affectés sont réservés pour :

- Les initiatives de planification stratégique
- Les audiences
- La thérapie et le counseling des patients victimes d'abus sexuels
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles composantes du Programme d'assurance de la qualité
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux critères d'inscription et d'outils d'évaluation
- Les achats d'immobilisations

Ces fonds ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du Conseil.

Le Conseil 2010/2011



Ordre des diététistes de l'Ontario

Le Bureau



Laurel Hoard Dt.P.
Présidente, dès juin 2010



Lesia Kicak Dt.P.
Présidente dès juin 2010



Elizabeth Wilfert
Vice-présidente



Fiona Press Dt.P.
jusqu'en juin 2010

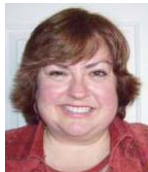


Terry Koivula Dt.P.
dès juin 2010

Membres professionnels



Laurel Hoard Dt.P.



Lesia Kical Dt.P.



Susan Knowles Dt.P.



Terry Koivula Dt.P.



Edith Chesser Dt.P.



Alicia Garcia Dt.P.



Julie Kuorikoski Dt.P.



Barbara Major-McEwan Dt.P.



Nancy Polsinelli Dt.P.



Erica Sus Dt.P.



Deion Weir Dt.P.



Léna Laberge Dt.P.



Grace Lee Dt.P.



Kerry Loney Dt.P.

Représentants du public



Edith Brown



Flora Manlapaz



Francis Omoruyi



Elsie Petch



Shari Noell Dt.P.



Jill Pikul Dt.P.



Krista Witherspoon Dt.P.



Jeannine Roy-Poirier Ph.D.



Carole Wardell



Elizabeth Wilfert

ORDRE DES DIÉTÉTISTES DE L'ONTARIO

1810 - 5775 rue Yonge

Toronto ON M2M 4J1

T. 416-598-1725 1-800-668-4990

F. 416-598-0274

Information : noprab@cdo.on.ca